

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 novembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 novembre 2012**

**2012 DICOM 34** Conventions de parrainage exposition « Paris vu par Hollywood » (Disney et Télérama)

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date des 12 et 13 novembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de parrainage avec Disney et Télérama pour l'exposition « Paris vu par Hollywood » ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de parrainage avec Disney et Télérama, pour l'exposition « Paris vu par Hollywood ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de parrainage avec Disney et Télérama pour l'exposition « Paris vu par Hollywood », jointes à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.